

Paris, le 24 juin 2020

---

## Communiqué de presse

---

### Bilan annuel des Jeunes ambassadeurs des droits : un programme éducatif pour la promotion des droits

Le Défenseur des droits, Jacques Toubon, et ses adjoints, Geneviève Avenard, Défenseure des enfants et Patrick Gohet, adjoint en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité, rendent public ce jour le [rapport annuel 2019/2020 relatif à l'activité des Jeunes ambassadeurs des droits \(JADE\)](#).

Le programme JADE est un dispositif d'éducation des jeunes à leurs droits, qui permet à des volontaires en service civique, âgés de 16 à 25 ans, de s'engager pour neuf mois auprès du Défenseur des droits, afin de promouvoir les droits de l'enfant et l'égalité au sein des établissements scolaires ou d'accueil de loisirs. Les JADE ont pour mission de faire connaître aux plus jeunes (6-14 ans) leurs droits en partageant les valeurs de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et de sensibiliser les lycéens et apprentis au droit de la non-discrimination et à la promotion de l'égalité. Au-delà des actions de sensibilisation conduites dans le cadre scolaire, les JADE sont également amenés à intervenir auprès d'enfants et de jeunes connaissant des situations singulières du fait de leur handicap, de leur hospitalisation ou de leur « statut » (enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, enfants placés sous protection judiciaire de la jeunesse, mineurs non accompagnés).

- Pour sa quatorzième année, le programme s'est appuyé sur **98 JADE** répartis dans **21 départements et 2 métropoles** en France métropolitaine et en Outre-mer.
- Malgré les grèves et la crise sanitaire qui ont marqué l'année scolaire, **près de 38 000 enfants et jeunes ont été sensibilisés dans plus de 300 établissements scolaires ou structures spécialisées** accueillant des jeunes hospitalisés, en situation de handicap, sous la protection de l'aide sociale à l'enfance, en conflit avec la loi ou encore des mineurs non accompagnés.
- Pour assurer leur mission, les JADE ont bénéficié de **140 heures de formation**, dispensées localement et lors de journées nationales au siège du Défenseur des droits, marquées cette année par la présence de JADE ultra-marins, grâce au financement du ministère des Outre-mer.

Depuis 2014, ce sont **plus de 270 000 enfants et jeunes** qui ont été sensibilisés, par **484 JADE**, au sein de 656 établissements scolaires, 58 structures spécialisées et 542 évènements grand public auxquels ils ont participé.

Le programme JADE du Défenseur des droits bénéficie du soutien indispensable de partenaires nationaux et locaux :

- Le ministère de l'Education nationale qui permet aux JADE d'intervenir dans les établissements scolaires ;
- les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat qui financent le programme ;
- les structures qui contribuent à leur formation ;
- les associations agréées qui encadrent les JADE tout au long de la durée de leur mission.

À l'heure où la crise sanitaire a réactivé les enjeux de solidarité et d'engagement citoyen de la jeunesse, une garantie de durée des missions de service civique de 8 mois en moyenne (jusqu'à 12 mois) doit être recherchée.

Au regard de l'expérience collective et partenariale du programme JADE qui a 14 ans en 2020, il apparaît au Défenseur des droits que cette durée est nécessaire pour garantir au service civique le respect des projets des volontaires et des missions proposées au sein des associations.

Pour Jacques Toubon, « *l'éducation aux droits est un levier d'accès à l'égalité, pour faire en sorte que chacune et chacun, en particulier les plus vulnérables, puissent exercer leurs droits, et ce, le plus précocement possible, à l'école comme en dehors. [...] La volonté que la jeunesse de notre pays connaisse le droit et ses droits doit être largement partagée et, je le crois, réaffirmée par tous les responsables concernés et les pouvoirs publics.* »

« *Le programme JADE est un formidable incubateur : incubateur du droit et des droits de l'enfant, mais aussi incubateur d'engagement et de citoyenneté* », ajoute Geneviève Avenard.

Patrick Gohet salue quant à lui la réussite du programme, qui tient à « *l'équipe du siège qui en est responsable et qui accomplit sa tâche avec efficacité sans oublier les délégués territoriaux qui les accueillent et les accompagnent avec bienveillance* ».

**Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la loi organique du 29 mars 2011, suite à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008.**

Protecteur des droits et libertés des personnes, il a pour mission de défendre et promouvoir les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte.

Il peut être saisi gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidant à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Il peut également se saisir d'office.

Plus de 500 délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer reçoivent, orientent et aident toute personne à faire valoir ses droits, gratuitement et en toute indépendance.

Contacts presse

---

Marion Guérin  
Chargée de mission presse  
[marion.guerin@defenseurdesdroits.fr](mailto:marion.guerin@defenseurdesdroits.fr)  
Tél. : 01 53 29 22 74